

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 15 décembre à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 décembre 2020.

Étaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU LESCLAUX. M. CHAVIGNE. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. BAYSSAC. Mme AUCLAIR. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. M. RIBETTE.

S'étaient fait représenter : Mme PINTO (qui a donné procuration à M. LALANNE). Mme FOURCADE (qui a donné procuration à Mme MATHIEU LESCLAUX). M. TALAALOUT (qui a donné procuration à Mme FRANCO). Mme LABOURET (qui a donné procuration à M. CABANES). M. LESCHIUTTA (qui a donné procuration à M. FRETAY). Mme FLOUS (qui a donné procuration à Mme FLEURY BONNE). Mme BOGNARD (qui a donné procuration à M. RIBETTE).

Absents excusés : Mme DE BOISSEZON. Mme WEISS.

A été nommé secrétaire : M. OCHEM

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 31)
33	24	31	

N°2020.12.15

OBJET : TRAVAUX AU SPORTING D'ESTE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

RAPPORTEUR : M. MAZODIER

Monsieur MAZODIER rappelle que la Commune a sollicité l'octroi d'une aide exceptionnelle pour des travaux liés à l'éclairage de l'enceinte sportive « Sporting d'Este » lieu d'entraînement et de compétition du club de handball professionnel.

Ces travaux permettent de répondre au cahier de charges de la ligue nationale de handball. Ils portent sur la mise en place d'un éclairage « LED » modulable et performant au plan énergétique apportant un confort visuel de qualité pour les joueurs et les spectateurs.

Ils consistent également en la mise en place de panneaux « LED » en contrebas des tribunes. Ces panneaux sont destinés à la diffusion de messages publicitaires.

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) est sollicitée à hauteur de 65 000 € dans le cadre du dispositif des fonds de concours.

Le plan de financement de ces travaux d'un montant de 152 000 € HT s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant		Montant	
Travaux	152 000 €	CAPBP	65 000 €	43%
		Autofinancement	87 000 €	57%
Total	152 000 €	Total	152 000 €	100%

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 07 décembre 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au FDC ou tout autre document correspondant au projet proposé.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau